Le budget 2021 détaillé

Le budget 2021 de Val Parisis, voté par le conseil communautaire du 12 avril 2021 prévoit et autorise les dépenses et recettes de la communauté d'agglomération.

Le budget 2021 s'élève à 170 104 326,48 € en dépenses comme en recettes dont 134 404 183,44 € en fonctionnement et 35 700 143,04 € en investissement.

Les principales ressources

- Recettes de fonctionnement : impôts et taxes, dotation globale de fonctionnement (DGF), autres dotations et participations
- Recettes d'investissement : fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subventions d'investissement, emprunts

Principales dépenses

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

L'équilibre du BP 2021 se définit comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	134 404 183,44 €	134 404 183,44 €
Investissement	35 700 143,04 €	35 700 143,04 €
Total	**170 104 326,48** €	**170 104 326,48** €

Recettes réelles de fonctionnement : les impôts et taxes

Répartition des impôts et taxes	**Montant**
Taxe d'Habitation (TH)	37 170 000 €
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	26 090 000 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16 939 000 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 213 000 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales (TasCOM)	3 760 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	710 000 €
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	250 000 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	39 000 €
Total	96 171 000 €
Dotations	**Montant**
Dotations de l'Etat	24 228 000 €

Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

Subventions d'investissement : 5 836 000 €

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 1 940 000 €

Il correspond à la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les investissements sur la base d'un taux forfaitaire.

[retour haut de page]

Principales dépenses de fonctionnement par politique publique

	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges de personnel)	Dépenses réelles d'investissement
Transports	4 295 000 €	1 750 000 €
Centres aquatiques	2 464 000 €	7 033 000 €

Développement durable / Aménagement du territoire	1 058 000 €	1 124 000 €
Voiries, réseaux et espaces verts	1 778 000 €	2 983 000 €
Lecture publique	915 000 €	999 000 €
Développement économique / Emploi	1 051 000 €	1 375 000 €
Politique de la ville / Habitat / Aires d'accueil des gens du voyage	1 220 000 €	203 000 €
Eclairage public	3 886 000 €	3 000 000 €
Sécurité / Vidéoprotection	912 000 €	1 297 000 €

Le montant des charges de personnel s'élève à 17 206 000 €.

[retour haut de page]

Infos pratiques

Outre le budget principal, l'agglomération gère également 4 budgets annexes :

- Le budget annexe pour l'assainissement
- Le budget annexe de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne
- Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon
- Le budget annexe de la ZAC du Bois Servais au Plessis-Bouchard